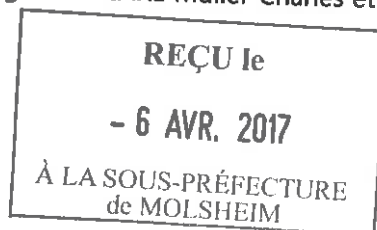


**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 3 avril 2017 ouverte à 20h00  
Convocation remise le 27 mars 2017 - Séance publique.  
Sous la présidence de Mr Gérard STROHMENGER, Maire  
Membres présents : Mr MARCQUE Jean, Mme FRITSCH Viviane, adjoints au Maire ; Mmes  
ROTHGERBER Heike, SCHIMBERLE Christiane, Mrs ANSTOTZ Robert, ROSIN Alexandre,  
KLEIN Jean-Renaud, FINCK David, et Mr BASTIAN Frédéric.  
Membres absents excusés : Messieurs Guillaume GULLY, Cyrille MEYER et David  
WETTERWALD  
Retard excusé : Madame Viviane FRITSCH  
Délégation de pouvoir :  
Secrétaire de séance : Mr MARCQUE Jean

**OBJET 1 : Urbanisme**

1. **DP<sup>1</sup> 06749217 R 0008**  
Il s'agit d'une déclaration pour l'isolation extérieure de la maison de pour M. BOUT Dominique au 11, rue des forgerons.  
Dossier déposé le 14/02/17.  
Une [demande de pièces complémentaires](#) a été transmise au demandeur. Le 06/03/17  
La commission a été informée de [l'avis donné par l'ABF](#) le 06/03/17..  
Les [pièces complémentaires](#) ont été envoyées à l'ATIP le 10/03/17.  
La commission propose de suivre l'avis de l'ABF.
2. **DP<sup>1</sup> 06749217 R 0009**  
Il s'agit d'une déclaration pour la construction d'une véranda sur la terrasse existante de M. MAZZARELLA Michel au 6, rue du Moulin.  
Dossier déposé le 15/02/17.  
[Le dossier a été complété](#) le 21/02/17 pour le changement de l'ensemble des fenêtres et volets.  
La commission a été informée de [l'avis donné par l'ABF](#) le 10/03/17.  
La commission propose de suivre l'avis de l'ABF étant donné que la couleur proposée correspond à la demande.
3. **DP<sup>1</sup> 06749217 R 0010**  
Il s'agit d'une déclaration pour le remplacement d'une fenêtre de la maison de M. HOFFBECK Pascal au 3, rue principale.  
Dossier déposé le 16/02/17.  
La commission a été informée de [l'avis donné par l'ABF](#) le 06/03/17.
4. **Présentation de la DP<sup>1</sup> 06749217 R 0011**  
Il s'agit d'une déclaration pour la rénovation de la maison à colombage et de sa dépendance ainsi que la création d'une terrasse surélevée couverte pour M. LERCH Julien au 102, rue Lieland.  
Dossier déposé le 01/03/17.  
La commission n'a pas d'avis particulier et attend l'avis de l'ABF pour statuer.
5. **DP<sup>1</sup> 06749217 R 0006**  
Il s'agit d'une déclaration pour le remplacement de la toiture et l'isolation du hangar de l'EARL Muller Charles et fils situé au 43 impasse de la fontaine.  
Dossier déposé le 09/02/17.  
Une [demande de pièces complémentaires](#) a été transmise au demandeur.  
La commission a été informée de [l'avis donné par l'ABF](#) le 06/03/17.
6. **DP<sup>1</sup> 06749217 R 0007**



<sup>1</sup> : Déclaration préalable à la réalisation de construction et travaux non soumis à Permis de Construire

Il s'agit d'une déclaration pour la construction d'une véranda sur la terrasse existante de M. DUGUET au 12, rue de l'Orée des Vignes.

Dossier déposé le 09/02/17.

Une [demande de pièces complémentaires](#) a été transmise au demandeur.

La commission a été informée de [l'avis donnés par l'ABF](#) le 10/03/17.

La commission propose de ne pas suivre l'avis de l'ABF étant donné qu'il y a déjà des couleurs de ce type dans le quartier et que le projet n'est pas visible depuis la rue.

**7. DP<sup>1</sup> 067 492 17 R 0005**

Il s'agit d'une déclaration pour le ravalement de la façade et le remplacement des fenêtres de la maison de pour M. MULLER Willy au 90bis, route des vins.

Dossier déposé le 06/02/17.

La commission a été informée de [l'avis donnés par l'ABF](#) le 10/03/17.

La commission propose de ne pas suivre l'avis de l'ABF étant donné que le bâtiment ne se situe pas dans le cœur historique du village et que les teintes proposées restent sobres (sans extravagances).

**8. Présentation de la [CU 06749217 R 0001](#)**

Il s'agit d'une demande de certificat d'urbanisme de la société CAP-EST-IMMO pour Mme GASSER Anne sur la parcelle située rue de Molsheim.

Dossier déposé le 09/02/17.

**9. Priorité à droite dans la commune**

Le point a été fait sur le sujet et il a été décidé de ne rien prévoir de particulier étant donné que le code de la route s'impose. Néanmoins la problématique de la vitesse n'est pas réglée. Surtout dans la rue du moulin ou une pétition avait été transmise en mairie. Dès que les travaux du gaz sont terminés, les chicanes seront implantées pour réduire la vitesse dans cette rue.

**10. Modification du PLU par rapport aux places de stationnements**

Le PLU prévoit 1 place de stationnement par tranche de 50 m<sup>2</sup> de surface de plancher entamée. Or lors de l'instruction du dossier de PC de M. et Mme Winterstein, la commission ainsi que l'ensemble des membres du Conseil Municipal se sont rendus compte de la difficulté de faire respecter cette règle dès lors qu'aucun stationnement dans la construction n'est prévu.

De plus il n'y a aucun élément dans le PLU qui prévoit des places de stationnements végétalisées.

Le point sera fait lors de la prochaine commission.

**11. Abri-bus**

Le devis modifié a été présenté à la commission qui a confirmé et validée son choix pour le modèle 1.  
MODELE 1

**OBJET 2 : ONF : programme des travaux d'exploitation (avec état prévisionnel des coupes)**

Monsieur le Maire a présenté le programme des travaux d'exploitation – état prévision des coupes – année 2017 ainsi que les devis présentés par l'ONF pour validation.

L'ensemble des conseillers présents valide le programme des travaux d'exploitation 2017.

Vote « Pour » : 9

Vote « Abstention » :

Vote « Contre »

**OBJET 3 : Autorisation de poursuite pour le comptable public :**

Monsieur le maire expose le rapport suivant :

Vu le code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article R1617-24 relatif à l'autorisation préalable de poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Vu l'instruction codificatrice n°11022 MO du 16 décembre 2011,



Vu la demande de Monsieur Alain LASSALLE, comptable public de la Trésorerie de WASSELONNE, sollicitant une autorisation permanente et générale de poursuites,  
Considérant, que l'autorisation permanente et générale de poursuites n'a pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais contribue à les rendre plus rapides, donc efficaces,

Considérant, qu'une telle mesure participe à l'efficacité de l'action en recouvrement du comptable public et contribue à l'amélioration du recouvrement des produits de la collectivité,

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, décide :

- D'octroyer une autorisation permanente et générale des poursuites à Monsieur Alain LASSALLE, comptable public de la Trésorerie de Wasselonne, pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous les actes de poursuites qui en découlent quelle que soit la nature de la créance.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote « Pour » : 9

Vote « Abstention » :

Vote « Contre »

#### **OBJET 4 : SELECT'OM – VENTES DE BACS**

Le prix de vente appliqué pour les bacs traditionnels est de 38€ (trente huit Euros) et de 11€ (onze Euros) pour les couvercles.

A partir du mois d'avril 2017, la commune de TRAENHEIM bénéficiera d'une prestation de collecte en porte à porte pour le tri du papier, des emballages plastiques ainsi que des emballages en acier et en aluminium. C'est un service complémentaire compris dans la taxe des ordures ménagères, organisé pour faciliter le tri des déchets à la source et augmenter les quantités de déchets recyclés.

Des nouveaux bacs bleus ont été achetés par la commune et pourront être vendus uniquement aux habitants de Traenheim au prix de 30€ (trente Euros)

Vote « Pour » : 9

Vote « Abstention » :

Vote « Contre »

#### **Divers :**

- Organisation des élections présidentielles (22 avril et 07 mai) et législatives (11 juin et 18 juin)

Extrait certifié conforme au Procès-verbal

Publié le 5 avril 2017

Transmis à la Sous-préfecture

Le Maire : Gérard STROHMENGER

